

## **Forêts communales - Destination des coupes parcelles 2 et 9 en Forêt de Chailluz**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre du plan de gestion de la Forêt de Chailluz, l'Office National des Forêts propose une coupe d'éclaircie dans les parcelles 2 et 9 de la forêt de Chailluz.

Les produits seront en partie transformés en combustibles pour la chaufferie des Gran des Baraques, le restant étant vendu après façonnage.

Après avis favorable de la Commission Municipale de l'Environnement, le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce projet.

*Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.*